

## **POSTULAT du 11 mars 2009 au Conseil communal de PULLY sur les besoins accrus en logements adaptés pour les seniors**

---

Vous l'avez peut-être lu dans l'hebdomadaire Migros Magazine du 23 février dernier, « même à 80 ans passés, il n'y a pas que l'EMS dans la vie. »

Comme vous le savez sans doute, les enfants nés du baby-boom des années d'après guerre seront bientôt à la retraite et toutes les prévisions sanitaires s'accordent à leur prédire une longue vie.

Entre 2005 et 2035, l'entrée progressive de ces personnes dans le troisième et le quatrième âge constituera le principal facteur de croissance de la population âgée de plus de 65 ans. De 16%, actuellement, celle-ci passera à 20-25% de la population suisse à l'horizon 2020-2030. Proportionnellement, c'est cette tranche d'âge qui progressera le plus. Cette évolution démographique s'accompagnera de son cortège de nouveaux besoins. J'aimerais soulever ce soir celui des logements adaptés pour les seniors.

Le souhait principal des personnes âgées, souvent même plus que la santé, est de pouvoir rester le plus longtemps possible à domicile. Ce désir légitime est souvent contrarié par une dépendance toujours accrue, liée aux handicaps consécutifs au vieillissement, mais aussi par les barrières architecturales, l'isolement social, l'insécurité, ou encore par l'éloignement des transports public et des magasins. Selon l'Association AVRIL, qui promeut des solutions permettant aux personnes âgées ou en perte d'autonomie de rester chez elles, les conditions de logement sont un facteur déterminant du « bien vieillir » et du « bien vivre »

Notre commune doit aujourd'hui, de façon responsable, et dans la mesure des ses possibilités, prendre en compte ce besoin des seniors et anticiper son évolution grandissante dans les années à venir.

Actuellement, la politique médico-sociale du canton repose sur trois piliers :

- Les services de soins à domicile que notre commune contribue à soutenir financièrement par son subventionnement de l'Organisme médico-social vaudois (OMSV) ;
- Les établissements médico-sociaux qui sont au nombre de quatre à Pully, dont deux font partie de la Fondation Pré Pariset ;
- Et finalement, les logements dits « protégés », adaptés pour vivre chez soi malgré l'âge et le handicap.

Ces derniers sont des structures intermédiaires qui peuvent se décliner sous différentes formes :

## POSTULAT du 11 mars 2009 au Conseil communal de PULLY sur les besoins accrus en logements adaptés pour les seniors

---

- Appartements protégés à proximité immédiate d'un EMS ;
- Appartements « adaptés », comme dans la Maison Mivelaz, à Lausanne, qui comporte 30 logements pour personnes âgées de condition modeste et 10 logements pour des familles, favorisant ainsi la mixité générationnelle et sociale ;
- « Complexes immobiliers » adaptés, comme celui de 61 appartements que la Fondation NetAge va édifier à Vers-chez-les-Blancs, qui comprendra des locaux communs de rencontre et dont les résidents seront encadrés par une conciergerie sociale ;
- Ou encore des appartements « DOMINO » qui sont une forme de colocation dans des appartements adaptés pour personnes âgées et dont parle l'article de Migros Magazine que j'ai déjà cité tout à l'heure.

Toutes ces formes d'habitation sont conçues pour être exemptes de barrières architecturales et adaptées aux personnes souffrant de handicaps divers.

Ces différents modèles regroupés sous l'appellation d' « appartement adaptés aux seniors » sont une réelle nécessité. Le Service cantonal de la Santé Publique reconnaît ce besoin sans toutefois l'inclure dans sa planification sanitaire. Il estime à 100 par année le nombre de logements protégés supplémentaires à réaliser dans le canton d'ici à 2015. Pour seule incitation, l'Etat peut apporter une aide financière à l'investissement, selon les dispositions de la loi sur le logement (LL), qui prévoit un système de prêt, à concurrence de 20% de l'investissement, sans intérêts et remboursable. Cette mesure incitative n'est manifestement pas suffisante.

Et qu'en est-il à Pully ? Il n'existe pas véritablement d'appartements protégés et aucune réalisation n'est planifiée à ce jour ! Par conséquent, il est important et urgent que notre commune incite à la construction et facilite l'implantation de logements adaptés aux seniors lors de rénovations ou de futurs projets de construction, par exemple en mettant à disposition des terrains en droits de superficie, en finançant des réalisations en partenariat avec des privés voir même en prenant l'initiative de projets.

Dans ce sens, plusieurs options peuvent être envisagées telles que :

- Intégrer des logements pour les aînés dans les futures constructions à réaliser dans les PPA, plans partiels d'affectation, en cours de planification ou de réalisation. Par exemple dans le futur quartier des Boverattes, dans le cadre du PPA Ramuz-Tirage (COOP), ou encore dans celui de Lavaux-Panchande en cours de révision ;

**POSTULAT du 11 mars 2009 au Conseil communal de PULLY  
sur les besoins accrus en logements adaptés pour les seniors**

---

- Inciter les promoteurs, en particulier les caisses de pensions, et les coopératives d'habitations (SCHP et SCHL) à prévoir dans chaque projet d'immeuble des logements répondant aux besoins spécifiques des personnes âgées ;
- Tenir compte, lors de rénovations de propriétés communales, des besoins spécifiques des seniors et adapter, dans chaque immeuble, une partie des logements aux standards des seniors fragilisés.

Il est à relever que ces mesures pourraient également profiter aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

En conséquence de ce qui précède, nous invitons la Municipalité à mener une étude pour identifier et définir les besoins en logements adaptés aux seniors, puis à présenter au Conseil communal les moyens qu'elle entend mettre en œuvre afin d'inciter et faciliter l'implantation de tels logements dans notre commune.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, en vertu de l'article 69 du règlement de notre Conseil, je demande le renvoi de ce postulat à une commission qui sera chargée de préavisier sur sa prise en considération. Je vous remercie pour votre attention.

Pour le groupe socialiste

Marc ZOLLIKER  
Conseiller communal